

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 14 JUIL 2025

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00771 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi et d'une visite médicale d'incorporation, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique à l'issue des épreuves sportives au concours direct de recrutement d'un (01) élève Inspecteur des Douanes issu des rangs des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), session 2025.

Ce sont :

INSPECTEURS DES DOUANES (VDP)

ADMISSIBLES

N°Ordre	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE-CODE-CENTRE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	CONGO IDRISSE	3	B16723769	20/12/89
2	KERE ISSOUF	2501	B14520794	09/12/93
3	SAWADOGO SOULEYMANE	4	B21543273	15/12/98
4	SOUBEIGA T. ELEAZAR	1501	B18815794	13/04/97

Arrêté la présente liste à 4 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont informés que la visite médicale d'incorporation se déroulera dans le centre unique de Ouagadougou, à l'hôpital militaire Capitaine Halassane COULIBALY du Camp Général Aboubacar Sangoulé LAMIZANA, à partir du mardi 22 juillet 2025, à 06 heures.

En outre, ils devront se présenter à jeun munis du récépissé physique et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

INSPECTEURS DES DOUANES (VDP)

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite de
l'Administration et du Travail*